

Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme
24 Grande Rue

70290 CHAMPAGNEY
03.84.23.25.45

musee@champagney.fr
www.maisondelanegritude.fr



PRESENTATION DE LA MAISON DE LA NEGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME

1-CHAMPAGNEY AU XVIII EME SIECLE :

Champagney est situé dans le baillage d'Amont et dépend de la seigneurie de Passavant dont l'Abbé de Lure est seigneur. Depuis le rattachement de la seigneurie à la France en 1678, l'Abbé de Lure a perdu une partie de ses pouvoirs au profit du bailli royal mais il dispose encore de nombreux droits seigneuriaux.

Champagney compte environ 2000 habitants en 1789. Sa population s'est considérablement accrue grâce à l'exploitation du charbon et à la présence de verreries.

Toutes les catégories sociales sont représentées dans ce village où le développement d'industries et l'exploitation du charbon ont permis l'émergence de familles bourgeoises.

L'administration communale est aux mains d'un échevin et de 5 commis qui sont notamment chargés de répartir l'impôt royal.

L'église est au centre de la vie rurale, tant sur le plan spirituel que matériel. Le curé a de multiples obligations. Il doit outre son ministère tenir l'Etat civil et diffuser les ordonnances royales.

L'ARTICLE 29 DU CAHIER DE DOLEANCES DE CHAMPAGNEY

Le texte original est conservé aux archives départementales de la Haute-Saône

« Les habitants et communauté de Champagney ne peuvent penser aux maux que souffrent les Nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs Semblables, unis encore à eux par le double lien de la Religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme.

Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies, si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs Semblables : Ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les Français de ce siècle d'avoir été anthropophages, ce qui contraste avec le nom de Français et plus encore celui de Chrétien.

C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves, faire des sujets utiles au Roy et à la patrie. »

2-LE CONTEXTE DE REDACTION DES CAHIERS DE DOLEANCES

Le royaume de France connaît de graves difficultés financières qui contraignent le roi Louis XVI à convoquer les Etats-Généraux le 24 janvier 1789 pour le mois de mai de la même année.

Seuls les Français âgés d'au moins 25 ans, résidant depuis au moins 3 ans dans leur paroisse et payant un minimum d'impôts peuvent prendre part à la rédaction des cahiers de doléances et à l'élection des députés.

Les principaux sujets abordés sont :

- réunion régulière des Etats-Généraux
- Egalité devant l'impôt
- Uniformité des lois, poids et mesure
- suppression de la mainmorte
- suppression des droits seigneuriaux

3-LE VŒU DE CHAMPAGNEY, UN TEXTE UNIQUE EN SON GENRE ?

Le cahier de doléances de Champagny fut sans doute écrit à partir d'un modèle-type. Cependant son article 29 surprend. S'il n'est pas le seul cahier de doléances qui traite de l'esclavage des Noirs –il en existe une soixantaine, élaborée sans doute en réponse à la demande de la société des Amis des Noirs qui demandait d'aborder ce sujet dans les cahiers de doléances-, il est le seul à demander l'abolition de l'esclavage des Noirs pour des raisons humanistes.

Ce document fut sans doute suggéré par Jacques Antoine Piqueler (1753-1802), notable local, garde du corps du Louis XVI, en congés de semestre dans son village natal.

Cependant il est probable que les habitants de Champagny ne l'acceptèrent que parce qu'il recueillait leur adhésion et qu'il correspondait à leur sentiment intérieur.



Illustration : Marché d'esclaves à Zanzibar. Le monde illustré du 20/10/1877 Collection Maison de la Négritude

L'île de Zanzibar est une des plaques tournantes de la traite négrière orientale. Le marché aux esclaves y fonctionnera jusqu'en 1873.

Illustrations : Plan d'un navire négrier. In l'illustration du 21 octobre 1843. Collection Maison de la Négritude

Image de propagande diffusée dès 1788 par la société des amis des Noirs britannique

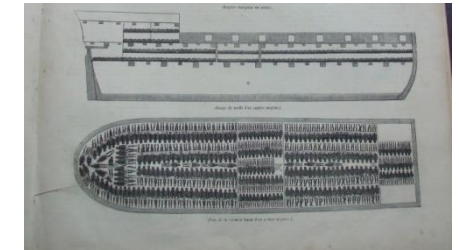


Illustration: Carte du commerce de traite. Principales denrées échangées et ports négriers



Illustration : Esclave au travail In voyage pittoresque dans les deux Amériques, collection privée

SALLE 3 : LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME, AUJOURD'HUI

1-L'ESCLAVAGE N'EST PAS MORT

« Nul ne sera tenu en esclavage, ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes ses formes. » Article 4 de la déclaration des Droits de l'Homme (1948).

Et pourtant, aujourd'hui, l'esclavage perdure partout dans le monde...

L'esclavage moderne prend des formes variées et touche des gens de tout âge, de tout sexe. Les enfants ne sont pas non plus épargnés. Exploitation minière, industrie forestière, secteur agricole ne sont que quelques exemples des secteurs les plus touchés.

2-LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, de la transporter, de l'héberger ou de l'accueillir en utilisant la tromperie, la contrainte ou la violence. Le but de cette traite aujourd'hui n'a pas changé par rapport à l'époque de la traite des Noirs : exploiter la force de travail des personnes qui en sont victimes. A la différence que les personnes ne sont pas capturées mais viennent parfois de leur plein gré, pensant trouver une vie meilleure.

3et 4: LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ESCLAVAGE

Exploitation sexuelle, servitude pour dettes, travail forcé, mendicité forcée, esclavage domestique en sont quelques exemples. Des personnes vulnérables se retrouvent sous l'emprise d'un maître partout dans le monde. Ce sont les femmes et les enfants qui sont le plus souvent victimes de l'esclavage domestique. Ils sont soumis à de très dures corvées, souvent sous-payés voir non payés et parfois même maltraités.

5-LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME (10 DECEMBRE 1948)

L'Assemblée générale proclame par cette déclaration un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et organes de la société, s'efforcent de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

6-L'UNIVERSALITE DES DROITS DE L'HOMME, UN IDEAL A ATTEINDRE

70 ans après sa publication, la Déclaration des Droits de l'Homme reste encore un idéal à atteindre. Aujourd'hui, partout à travers le monde, les Droits de l'Homme sont violés : pratique de la torture, de la peine de mort, entrave à la liberté d'expression, génocides, disparitions, accès restreint ou inexistant à l'éducation en sont quelques exemples.

4-SOUS LES PATRONAGES DE LEOPOLD SENGHOR ET D'AIME CESAIRE :

La Maison de la Négritude a été fondée en 1971 par l'historien local René Simonin (1911-1980) qui exhume le cahier de doléances de Champagny aux Archives départementales de la Haute-Saône.

Elle doit son nom à Léopold Senghor (1906/2001), alors Président du Sénégal qui lui accorda son patronage. La Maison de la Négritude a reçu en 2007, le patronage d'un autre défenseur de la Négritude : Aimé Césaire (1913/2008), ancien Député-maire de Fort-de-France (Martinique).

La Négritude est un mouvement de valorisation des cultures noires longtemps méprisées par l'esclavage et la colonisation.



Portrait du roi Balthazar

SALLE 2 : DE L'ESCLAVAGE A LA LIBERTE

SECTION 1 : AVANT LA TRAITE

PANNEAU 1 : L'ESCLAVAGE AVANT LA TRAITE DES NOIRS :

L'esclavage est attesté dès le 4ème millénaire avant notre ère en Mésopotamie.

Il est le fondement de la société antique où le travail est indigne de l'homme libre. Toutes les tâches sont donc susceptibles d'être exercées par les esclaves.

Avec la chute de l'empire romain, l'esclavage régresse. Il sera remplacé progressivement dans l'Europe occidentale par le servage qui recule dès le XIIème siècle.

L'Afrique, quant à elle, devient un réservoir de main d'œuvre servile à destination de l'Afrique du Nord et du Sud de l'Europe dès le VIIème siècle avec l'essor du monde arabe.

PANNEAU 2 : L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE AVANT LA TRAITE EUROPEENNE

L'Afrique subsaharienne n'a pas de contacts avec les Européens avant le XV^e siècle. A cette époque, elle est le foyer de nombreuses civilisations beaucoup plus développées que l'on ne l'imagine.

Elle devient un grand carrefour commercial entre l'Europe et l'Asie. C'est sur ces réseaux commerciaux que s'appuieront les traites orientales et occidentales.

PANNEAU 3 : DE L'ESCLAVAGE DES INDIENS A L'ESCLAVAGE DES NOIRS

L'arrivée des Européens au XVème siècle bouleverse la vie des peuples d'Amérique. L'effondrement de la population autochtone, employée par la force dans les plantations tropicales conduit les Européens avec l'accord de la papauté à recourir à l'esclavage des Noirs.

BOULEVERSEMENT SUR LE PEUPEMENT DE L'AFRIQUE ET DES AMERIQUES

UNE POPULATION METISSEE SUR LE CONTINENT AMERICAIN ET AUX ANTILLES :

Les descendants d'esclaves sont nombreux sur tout le continent américain. Ils se sont souvent mêlés au cours des siècles aux Européens et aux Amérindiens notamment dans les premières années de la colonisation.

QUEL IMPACT SUR L'AFRIQUE ?

L'impact démographique sur l'Afrique est certain mais difficile à mesurer. Selon les estimations entre 10 et 15 millions de noirs auraient été déportés vers l'Amérique. Certains géographes et historiens imputent à la traite une accentuation des inégalités initiales de peuplement.

Cependant vers le milieu du XIXème siècle, le continent africain reste mal connu. Des expéditions d'exploration sont lancées par les Européens qui aboutissent à la signature de traités avec les chefs locaux. Dans les années 1880, les explorateurs sont remplacés par des militaires. Les grandes puissances européennes réalisent alors que l'Afrique est riche en matières premières : or, diamant, cuivre... Les contrôles des immenses territoires africains assurera prestige et puissance à ceux qui s'y implanteront. Une course aux colonies s'engage.

Au début du XXème siècle la quasi-totalité de l'Afrique est sous domination anglaise ou française. Alors que les expositions coloniales célèbrent les bienfaits de la France dans ses colonies, des mouvements de contestation se développent notamment chez les élites des peuples colonisés. Ainsi en est-il de la Négritude, mouvement à la fois littéraire et politique mené par Léopold Senghor et Aimé Césaire.

Entre 1954 et 1975 presque tous les Etats africains se révoltent contre les colonisateurs et retrouvent leur indépendance. Mais les nouveaux Etats ont hérité des frontières coloniales. Ils regroupent souvent des populations très différentes.

A l'inverse, les peuples unis par une même langue se trouvent parfois éparpillés entre deux ou trois pays. Ce manque d'unité rend les Etats d'Afrique fragiles. Révolutions, coups d'état, luttes ethniques empêchent la stabilité dans ces pays encore marqués des effets négatifs de la colonisation.

Elles reçoivent l'approbation de la cour suprême des Etats-Unis en 1896 qui considère qu'elles ne sont pas en contradiction avec le principe d'égalité instauré par la constitution américaine dans la mesure où elles offrent à chaque groupe un développement « séparé mais égal ».

Dès la mise en place de ces lois, les noirs ont réagi et ont lutté pour conserver leurs droits. La contestation des noirs a pris de multiples formes. Le plus emblématique fut le boycott de la compagnie d'autobus de Montgomery en Alabama suite à l'emprisonnement d'une couturière noire membre du NAACP, Rosa Parks qui refusa de céder sa place à un blanc comme la loi l'y obligeait dans cet état. Les noirs emmenés par le Pasteur Martin Luther King boycottèrent les bus de Montgomery pendant plus d'une année ce qui entraîna la cour suprême des Etats-Unis à déclarer illégale dans les autobus la ségrégation en 1956.

Les lois ségrégationnistes ont été abolies dans les années 1960.

Il a fallu attendre 2008 avec l'élection de Barack Obama à la Présidence des Etats-Unis pour qu'un noir accède aux plus hautes fonctions politiques.

LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE SERVITUDE

Après les abolitions, se pose le problème de la mise en valeur des terres. La main d'œuvre noire est considérée comme trop chère et est remplacée par des travailleurs libres sous contrat venus d'Afrique, d'Inde et de Chine. Aux Antilles françaises et à la Réunion, l'immigration des indiens fut organisée entre 1854 et 1885 par les pouvoirs publics. Victor Schoelcher se batta contre ce système appelé coolie-trade dans les colonies britanniques et engagement dans les colonies françaises.

L'HERITAGE MUSICAL

Ayant emporté pour seul bagage leur folklore et leurs croyances, les esclaves diffusent cette richesse culturelle qui au contact d'autres populations et d'autres religions donne naissance au jazz, au blues, à la samba ou encore au reggae.

SECTION 2 : LA TRAVERSEE

PANNEAU 4 : L'APPORT ECONOMIQUE DE L'ESCLAVAGE :

L'esclavage et le commerce de traite se développent à partir du XVI^{ème} siècle. L'objectif pour les nations qui participent à ce commerce et à l'exploitation d'hommes et de femmes à la peau noire est de limiter au maximum l'importation de produits bruts et d'exporter le maximum de produits finis de manière à ce que leur balance commerciale soit excédentaire. C'est ce que l'on appelle le mercantilisme.

La traite s'effectue le plus souvent en trois étapes :

1^{ère} étape : Europe/ Afrique :

Les navires négriers chargés de pacotilles (tissus, armes, bijoux, verroteries, alcools...) vont faire plusieurs escales le long de la côte occidentale de l'Afrique afin d'échanger ces produits contre des hommes à la peau noire.

2^{ème} étape : Afrique-Amérique :

Les esclaves traversent l'Atlantique pour être vendus au Brésil, aux Antilles ou encore dans le sud des Etats-Unis.

3^{ème} étape : Amérique-Europe :

Les esclaves sont vendus sur des marchés aux esclaves. Les navires négriers retournent en Europe chargés de produits coloniaux : sucre, coton, café, cacao, rhum...

PANNEAU 5 : D'AFRIQUE EN AMERIQUE

Le 1^{er} comptoir européen est construit par les portugais à Sao Jorge de la Mina en 1482 (actuel Ghana). D'autres suivront sur la côte occidentale de l'Afrique en l'actuelle Mauritanie et l'Angola. Cependant le nombre d'Européens sur les côtes africaines n'excédera jamais plus de 3000 personnes à la fois. L'approvisionnement en esclaves de ces comptoirs est essentiellement effectué par les souverains africains du littoral qui vont mettre en place une organisation efficace et rationnelle.

Avec la traite, un vaste et complexe réseau d'échange permettant la montée en puissance des états côtiers s'organise au cœur de l'Afrique : les produits d'Europe (indienne de traite, fusils de traite, alcool) pénètrent en Afrique tandis que les captifs razzés au cœur du continent africain prennent les routes menant au littoral.

PANNEAU 6 : UNE TRAVERSEE EFFROYABLE

Neufs ou d'occasions, les navires négriers nécessitent des aménagements provisoires en particulier dans l'entrepont où sont entassés les captifs.

L'état-major est doublé pour pallier les éventuels décès. C'est une des raisons du coût élevé de préparation d'un navire négrier.

Les spécialistes appartiennent à l'état-major. Personnages-clés, leur travail est pour beaucoup dans la réussite d'une expédition négrière : le tonnelier veille à la qualité de l'eau, le charpentier aménage le navire, tant pour le transport des marchandises que pour le transport des esclaves. Quant au chirurgien, il est indispensable pour détecter à temps l'apparition des maladies, traiter les malades, voire les rendre présentables à la fin du voyage. Il y a également un cuisinier qui a un statut d'officier non marinier.

Quant aux simples matelots, généralement recrutés dans les ports les jours qui précèdent le départ du négrier vers l'Afrique, ils connaissent des pertes équivalentes à celles des esclaves (entre 10 et 30%).

Entre 12 et 15 millions d'Africains furent transportés vers les colonies en 3 siècles et demi.

PANNEAU 7 : DU DEBARQUEMENT A LA VENTE

Lorsque les esclaves débarquent en Amérique, ils ne sont pas immédiatement vendus sur les marchés. Il faut les « rafraichir » pour effacer les traces de l'éprouvant voyage.

Ils ne seront vendus qu'après plusieurs jours après leur arrivée.

La vente est toujours annoncée par voie d'affiche et se fait aux enchères.

SECTION3 : LA VIE SUR LES PLANTATIONS

PANNEAU 8: VIE ET TRAVAIL DES ESCLAVES DANS UNE PLANTATION

La plupart des esclaves travaillent dans les plantations. Ces vastes exploitations agricoles entourées par la nature sauvage comptent parfois plusieurs centaines d'esclaves.

La vie quotidienne des esclaves est marquée par une succession de journées mornes et harassantes sous la menace constante des punitions.

SECTION 5: HERITAGES

SECTION 5 : HERITAGES

LE RACISME EST ENFANT DE L'ESCLAVAGE

Au XVIII^{ème} siècle, la couleur de peau noire était signe de la qualité d'esclave. Même libre, l'homme noir n'était pas considéré comme un citoyen à part entière.

Après l'abolition de l'esclavage, la discrimination basée sur la couleur de peau a persisté. Elle atteint son paroxysme aux Etats-Unis avec la ségrégation et en Afrique du Sud avec l'Apartheid.

L'EXEMPLE DE L'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD:

Ce système instauré en 1948 qui signifie en afrikans «séparation des races » visait à « sauvegarder la pureté morale et physique des Afrikaners ». Pour cela, ils ont créé des lois interdisant les mariages mixtes, l'accès de certains lieux publics aux Noirs...

Ce système raciste ne pouvait se maintenir que par la force. Les opposants étaient pourchassés et emprisonnés comme Nelson Mandela (1918/2013) qui passa 27 années en prison avant de devenir Président de la république d'Afrique du Sud (1994/1999).

Bien que la politique d'apartheid ait été condamnée par plusieurs pays qui ont fait pression pour son abolition, celle-ci ne fut abrogée qu'en 1992.

L'EXEMPLE DE LA SEGREGATION AUX ETATS-UNIS

Après la guerre de Sécession, les esclaves sont libérés et accèdent à la citoyenneté. Cependant dans le sud des Etats-Unis, un violent mouvement de réaction visant à déposséder les Noirs de leurs droits civiques se met en place. Par la force et l'intimidation, les noirs sont exclus de la vie politique et du domaine économique. La ségrégation raciale se met en place. Dans la plupart des états du Sud, des mesures destinées à empêcher tout contact entre les Noirs et les Blancs sont adoptées.

PANNEAU 14 : LES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE DES NOIRS DANS LE MONDE

Chronologie

- 1777 - Le Vermont inscrit l'abolition de l'esclavage dans sa constitution.
- 1787 - Fondation à Londres de la Société des Amis, pour l'abolition de la traite négrière.
- 1788 - Fondation à Paris de la Société des Amis des Noirs.
- 1791 - 22-23 août : début de la rébellion des esclaves de Saint-Domingue.
- 1793 - Abolition de l'esclavage proclamée à Saint-Domingue
- 1794 - décret de la Convention abolissant l'esclavage dans les colonies françaises.
- 1802 - loi du 30 floréal an X rétablissant l'esclavage dans les colonies françaises
- 1815 - les puissances européennes s'engagent à interdire la traite négrière au Congrès de Vienne
- 1833-1838 - Abolition de l'esclavage progressive dans les colonies britanniques des West Indies, en Guyane britannique, à l'île Maurice.
- 1848 - 27 avril : décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises signé par le Gouvernement provisoire.
- 1863 - Abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises des Caraïbes, au Suriname et en Insulinde.
- 1861-1865 - Guerre civile, dite Guerre de Sécession, aux Etats-Unis.
- 1863-1865 - Abolition de l'esclavage aux Etats-Unis.
- 1880-1886 - Abolition progressive de l'esclavage à Cuba.
- 1885 - Mesures relatives à la répression de l'esclavage en Afrique prises lors de la Conférence de Berlin.
- 1888 - Abolition de l'esclavage au Brésil.



Illustrations

« Am I not a man and a brother ? », illustration du célèbre médaillon anti-esclavagiste dessiné par William Hackwood ou Henry Webber pour le compte de [Josiah Wedgwood](#), vers 1787. ©Wedgwood museum/WWWRD

Seuls l'affranchissement (extrêmement rare et seule façon légale de retrouver la liberté), ou le marronnage (la fuite) peuvent faire sortir les esclaves de la plantation où ils sont condamnés à travailler et à mourir.

PANNEAU 9 : LA LEGISLATION DE L'ESCLAVAGE : L'EXEMPLE DU CODE NOIR DANS LES

COLONIES FRANÇAISES

Les pouvoirs publics doivent faire face aux problèmes que pose l'esclavage dans les colonies françaises :

- supériorité numérique des esclaves (on compte deux esclaves noirs pour un blanc libre)
- indifférence des colons à l'égard de l'éducation religieuse de leurs esclaves
- crainte des révoltes d'esclaves

C'est donc moins un souci d'humanité que de tranquillité qui a motivé la rédaction de l'ordonnance touchant la police des îles de l'Amérique en 1685 également appelé « Code Noir ».

Le « Code Noir » est un texte de loi composé de soixante articles. En vigueur dans les colonies françaises de 1685 à 1848, il régit la vie de l'esclave de sa naissance (ou de sa captivité) jusqu'à sa mort. Il fait de l'esclave un « meuble » dont paradoxalement il faut sauver l'âme par le baptême.

Le « Code Noir » a pour objectif de :

- Garantir la soumission des esclaves par la terreur
- Limiter la barbarie des maîtres de façon à éviter les révoltes
- Définir les conditions de vente, d'héritage et de saisie des esclaves
- Codifier les conditions d'affranchissement

Le « Code Noir » est appliqué dans les îles françaises des Antilles en 1687, en Guyane à partir de 1704, dans l'île Bourbon (aujourd'hui la Réunion) en 1723. Il sera refondu pour la Louisiane en 1724.

D'autres pays ont disposé d'un « Code Noir » inspiré de celui en vigueur dans les colonies françaises.

PANNEAU 10 : LES RESISTANCES A L'ESCLAVAGE

Les attitudes des esclaves, qu'ils soient nés en Afrique ou créoles, face à leur condition sont diverses. Si certains se résignent, d'autres tentent d'améliorer leur condition.

Loin de l'image traditionnelle de l'esclave docile, ces derniers, bien que considérés comme un simple outil de travail et soumis à de rudes conditions de vie, utilisèrent les divers moyens à leur disposition pour saboter un système dont ils assurent la rentabilité :

- La révolte
- La fuite
- La résistance passive aux ordres et au travail quotidien
- Le suicide
- Le refus pour les femmes d'avoir des enfants
- L'empoisonnement du bétail ou du maître

SECTION 4 : VERS L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

PANNEAU 11 : L'EMERGENCE D'UNE CRITIQUE CONTRE L'ESCLAVAGE DANS LE ROYAUME DE FRANCE: DES PHILOSOPHES A LA SOCIETE DES AMIS DES NOIRS

Avant le XVIIIème, les contestataires du système esclavagiste sont peu nombreux et leur action condamnée. Ainsi en est-il du capucin Epiphane de Moirans .

Les premiers doutes quant aux « vertus » et aux justifications de l'esclavage sont d'abord exprimés modestement au siècle des Lumières. Le mouvement abolitionniste français se dessine lentement et même à son apogée, il n'aura jamais l'audace du mouvement abolitionniste britannique.

Les philosophes de Voltaire à Montesquieu se gardent bien de dénoncer de manière catégorique l'esclavage des Noirs.

Les Encyclopédistes condamnent sans appel l'esclavage, notamment le chevalier de Jaucourt dans son article « Traite ». Il en est de même de Diderot, de l'Abbé Raynal ou encore de Benjamin-Sigismond Frossard. Cependant c'est un abolitionnisme mitigé qui prédomine jusqu'à la révolution française notamment dans les rangs de la société des Amis des Noirs créée en 1788. L'abolition progressive de l'esclavage apparaît comme étant la solution la plus censée, les noirs n'étant pas prêts pour la liberté et le poids économique de

l'esclavage étant tel que ce serait la ruine de tous ceux qui de près ou de loin profitent de ce système.

« Noirs, des esclaves avaient été pris à la guerre et sans nous on les eut égorgés. Sans nous y aurait-il eu des combats ? Les dissensions de ces peuples ne sont elles pas de votre ouvrage ? Ne leur portez –vous pas des armes meurtrières... Pourquoi reprennent-ils la liberté dès qu'ils le peuvent ? Le dernier argument qu'on ait employé pour justifier l'esclavage est de dire que c'est le seul moyen qu'on peut trouver pour conduire les nègres à la béatitude éternelle... Ô débonnaire Jésus, avez-vous prévu qu'on ferait servir vos douces maximes à la justification de tant d'horreur. »
L'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes (1770)

PANNEAUX 12 ET 13 : UNE ABOLITION EN DEUX TEMPS DANS LES COLONIES FRANÇAISES

Si les théories humanistes des philosophes sont diffusées notamment par la société des Amis des Noirs, la révolution française ne prend pas d'emblée le parti des esclaves. La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen(26 août 1789) n'est pas appliquée aux esclaves des colonies.

Sous la pression des esclaves révoltés de la colonie française de Saint-Domingue, les commissaires civils de l'île sont contraints de décréter provisoirement l'abolition de l'esclavage en 1793. La Convention entérine cette mesure et l'étend à toutes les colonies françaises, le 4 février 1794.

Cependant l'application du décret d'abolition ne sera effective qu'à la Guyane et à Saint-Domingue. L'arrivée au pouvoir de Napoléon Bonaparte permet aux colons de prendre leur revanche. L'esclavage est rétabli par la loi du 30 floréal an II (1802).

Après l'abolition de la traite en 1815 sous l'impulsion des Anglais, on assiste au début du renouveau de l'abolitionniste. Tandis que les révoltes d'esclaves se multiplient, l'Eglise catholique derrière le pape Grégoire XVI s'engage dans le mouvement.

Les combats menés à l'assemblée par François Arago et Victor Schoelcher au sein du parti républicain et l'avènement de la seconde république conduisent le 27 avril 1848 à l'abolition définitive de l'esclavage sur les territoires français.

Les propriétaires seront dédommagés pour la perte de leurs esclaves.